

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERYVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTHER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 15
Votants : 50
Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Requalification et réaménagement de la ZAE Les Pradasses - demande de financements

Dans le cadre de sa compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques (ZAE) », il est envisagé de procéder à la requalification et au réaménagement des VRD (voiries et réseaux divers) de la ZAE Les Pradasses située sur la commune d'Aubenas qui fait partie des ZAE « secondaires » d'intérêt supra-communal visées par le SCOT de l'Ardèche méridionale.

Le Président rappelle également que la stratégie de positionnement pour le développement économique du territoire place la montée en gamme qualitative des ZAE tant sur les aspects aménagements, signalétique, accessibilité... au premier rang des actions à mener sur le territoire pour que celui-ci affirme ses fonctions liées à l'accueil des entreprises.

La ZAE « Les Pradasses » se situe à l'entrée sud de la ville d'Aubenas. Sur 8,5 hectares, ce site accueille actuellement 11 établissements pour environ 30 emplois.

Début 2020, la Clinique du Vivarais (environ 50 emplois) a débuté sur cette zone la construction de ses nouveaux locaux plus adaptés et accessibles pour cet établissement de santé pluridisciplinaire intervenant dans divers domaines chirurgicaux notamment.

Aussi, la CCBA souhaite accompagner l'émergence de ce nouveau pôle d'activités en opérant principalement une requalification de la voirie constituée du chemin de la Jardinerie qui donne accès à la zone depuis le rond-point Nord-Ouest (sur l'avenue de Bellande), rue qui devient à l'est le chemin du Pré Saint Antoine. Le réaménagement de ce site permettra de le moderniser dans un premier temps et de préparer son développement en partie sud dans un second temps. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la CCBA qui par convention devrait la déléguer à la Mairie d'Aubenas qui aura la charge de la mise en œuvre opérationnelle des travaux en lien avec les différents services de la CCBA.

Le projet consiste d'une part en la requalification des voies existantes notamment chemin de la Jardinerie, chemin du Pré Saint-Antoine, chemin des Bastides (concerné lui aussi par un nouvel accès à créer en lien direct avec la Clinique) et d'autre part en différents aménagements concourant tant à la fonctionnalité du site qu'à son attractivité : traitement

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-11-
DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

des revêtements de surface permettant de rendre lisible l'aménagement en lien avec le fonctionnement futur de la voie et celles aux alentours, rénovation et/ou remplacement des réseaux hydrauliques (eau potable et assainissement des eaux usées), création de nouveaux ouvrages de collecte des eaux pluviales en cohérence avec le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et avec l'étude hydraulique en cours sur le secteur du Pré Saint-Antoine, création, rénovation et/ou remplacement des réseaux secs, création d'un cheminement piéton sécurisé, équipements d'ambiance et d'agrément.

Le montant prévisionnel de cette opération de travaux est estimé à 500 000€ HT avec le plan de financement qui s'établit comme suit :

POSTES DE DEPENSES		COÛT HT	RECETTES	HT
Diagnostic de l'existant :	Levé topographique	2 600 €	ETAT- DETR (40% du total HT)	200 000 €
	Inspection télévisée des réseaux existants	980 €	REGION - CAR /PACTE (30% du total HT)	150 000 €
	Diagnostic amiante des réseaux existants	3 613 €	DEPARTEMENT - PASS TERRITOIRE (10% du total HT)	50 000 €
	Géo détection et géo référencement	1 845 €		
Total Diagnostic de l'existant		9 038 €	AUTOFINANCEMENT CCBA (20% du total HT)	100 000 €
Travaux :	Mur + chaussées + cheminement piéton	333 646 €		
	Réseaux hydrauliques (EP, EU, AEP)	70 750 €		
	Eclairage public	45 458 €		
Total Travaux		449 854 €		
Etudes - Moe :	Mur + chaussées	27 597 €		
	Réseaux hydrauliques (EP, EU, AEP)	6 014 €		
	Eclairage public	3 864 €		
	CSPS	1 799 €		
Total Etudes - Moe		39 275 €		
Contrôles après travaux	Inspection télévisée des réseaux neufs	1 833 €		
Total Contrôles après travaux		1 833 €		
TOTAL GENERAL		500 000 €	TOTAL GENERAL	500 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de requalification et de réaménagement de la ZAE des Pradasses,
- Dit que les marchés de travaux à intervenir devront comporter, autant que faire se peut, une clause d'insertion sociale dans le respect des dispositions de l'article L5132-1 du code du travail,
- Approuve le plan de financement prévisionnel adossé à cette opération pour un autofinancement de la CCBA de 100 000 HT,
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2020 d'un montant de 200 000 € correspondant à un taux de 40 % d'une dépense éligible de 500 000€,
- Sollicite une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région ou du PACTE d'un montant de 150 000 € correspondant à un taux de 30 % d'une dépense éligible de 500 000 €,
- Sollicite une subvention du Département de l'Ardèche au titre du Pass territoire 2020 d'un montant de 50 000 € correspondant à un taux de 10 % d'une dépense éligible de 500 000€,
- Autorise le Président à solliciter tout autre dispositif permettant de financer une telle opération,
- Sollicite l'engagement anticipé de l'opération,
- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir avec la Mairie d'Aubenas,
- Autorise le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités utiles pour l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 21 février 2020
Le Président, Louis BUFFET

